

PROGRAMME

Les servitudes établies par le fait de l'homme

REF : DFO-017

Si la majorité des servitudes établies du fait de l'homme est d'origine conventionnelle, il en existe d'autres variétés. Les conditions de l'apparition de ces servitudes, leur exercice ainsi que les causes de leur disparition ont été appréhendés par le Code civil, éclairées par les décisions jurisprudentielles qui seront abordées lors de la formation.

Textes : Articles 686 et suivants du Code civil

Lien du site boutique : <https://urlr.me/fczdH>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable d'appréhender les hypothèses relevant de la qualification de servitudes établies par le fait de l'homme

Contenu de la formation

- L'établissement des servitudes établies par le fait de l'homme
 - Le titre
 - La prescription acquisitive
 - La destination du père de famille
- Les droits du propriétaire du fonds dominant
 - La réalisation d'ouvrages
 - Les restrictions imposées au propriétaire du fonds servant
- La disparition des servitudes établies par le fait de l'homme

Profils des apprenants

- Avocats, notaires, géomètres-experts

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOÛ - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOÛ - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)